

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2800

9 octobre 2015

SOMMAIRE

Anoa Capital S.A.	134369	Green Stone S.A.	134360
DM Europe Equity Limited S.à r.l.	134354	HRB Luxembourg Holdings S.à r.l.	134400
EBR Investors S.A.	134355	HRB Luxembourg S.à r.l.	134400
ECMF GP S.à r.l.	134359	I.C.E. S.A.	134400
ECMF SCA	134365	IDI Gazeley Frankfurt West S.à r.l.	134399
EHI Luxembourg S.à r.l.	134367	Insight FGL Holding Company S.à r.l.	134392
EJV Luxembourg	134368	Ithacalux Topco S.C.A.	134355
Emresa International	134370	La Pasta Catering S.à r.l.	134397
ERE IV (N°4) S.à r.l.	134373	La Pasta S.à r.l.	134389
Espirito Santo Industrial S.A.	134382	Lazada Group S.A.	134398
Espirito Santo Industrial S.A.	134385	Liberty Harbor PF LPR I S.à r.l.	134399
Euro Industrial S.à r.l. SICAR	134386	LSRC III S.à r.l.	134391
Euromalux	134389	LUX-DL-Baumanagement S. à r. l.	134395
European Diversified Bond Fund	134390	Median Kliniken S.à r.l.	134368
Euroports Holdings S.à r.l.	134390	Mother and Baby Style	134382
Ffauf S.A.	134391	Novatech Participations S.A.	134400
Financière Pyl S.à r.l.	134392	Pacific Driling Finance S.à r.l.	134373
Fineuro S.A.	134395	Pilot Events S.à r.l.	134354
Flaskamp Invest S.A.	134391	PPA Services S.à r.l.	134395
Franval	134395	SELP Administration S.à r.l.	134386
Freshy S.à r.l.	134371	SGG S.A.	134366
Gaia Real Estate Holdings S.à r.l.	134397	SPS S.à r.l.	134385
Galba Holdings S.à r.l.	134398	Synergo S.A.	134390

DM Europe Equity Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.890.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société du 31 juillet 2015

Le 31 Juillet 2015, l'actionnaire unique de DM Europe Equity Limited S.à r.l. a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Mr. David Dion en qualité de Gérant B de la Société avec effet au 6 Juillet 2015;
- De nommer Mr. Julien Ansay, ayant son adresse professionnelle à 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société avec effet au 6 Juillet 2015 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 Août 2015.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2015142727/16.

(150155846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Pilot Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 104, rue du Grünewald.

R.C.S. Luxembourg B 162.045.

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Monsieur Arnaud HILDENBRAND, employé, né le 9 mai 1982 à Saint Dié (88 F), demeurant au 104, rue du Grünewald, L - 1912 Luxembourg.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- que Monsieur Arnaud HILDENBRAND, précité est l'unique associé actuel (l'«Associé Unique») de la société à responsabilité limitée PILOT EVENTS S.à r.l., constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 72, rue de Strassen, L-8094 Bertrange, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162045 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juillet 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2030 du 1^{er} septembre 2011.

- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées.

Ensuite, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 72, rue de Strassen, L-8094 Bertrange au 104, rue du Grünewald, L -1912 Luxembourg avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts de la société qui se lira comme suit:

« **Art. 3.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg. Il pourra être transféré à l'intérieur de la commune du siège social par décision de la gérance. Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Arnaud Hildenbrand, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 28 juillet 2015. 1LAC / 2015 / 23788. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Paul Molling.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 août 2015.

Référence de publication: 2015143658/38.

(150156248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

EBR Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.098.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142748/9.

(150155933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Ithacalux Topco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 75.856,90.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.463.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-third day of the month of July;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED

I. EvomLux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of six million eighty-seven thousand six hundred eighty-seven Euros and ninety-five cents (EUR 6,087,687.95) having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés) (the "RCS") under number B 190751,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, with professional address in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on July 23, 2015;

II. Ithacalux GP S.à r.l. (formerly VictoryLux S.à r.l.), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having a share capital of USD 15,000.-, having its registered office is at 488, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the RCS under number B 193046,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, pre-named, by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 23, 2015;

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholder") of Ithacalux Topco S.C.A., a société en commandite par actions governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, registered with the RCS under number B 197463 (the "Company") and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 27 May 2015, whose articles of incorporation have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") and have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 2 July 2015 not yet published in the Memorial C.

IV. The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company require the Notary to act the following resolutions:

Agenda

(1) To convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. one (1) unlimited share, one million seventy-two thousand three hundred forty-eight (1,072,348) class ordinary shares, seven hundred twenty-three thousand seven hundred four (723,704) class A1, seven hundred twenty-three thousand seven hundred four (723,704) class A2, seven hundred twenty-three thousand seven hundred four (723,704) class A3, seven hundred twenty-three thousand seven hundred four (723,704) class A4, seven hundred twenty-three thousand seven hundred five (723,705) class A5, seven hundred twenty-three thousand seven hundred five (723,705) class A6, seven hundred twenty-three thousand seven hundred five (723,705) class A7, seven hundred twenty-three thousand seven hundred five (723,705) class A8, seven hundred twenty-three thousand seven hundred five (723,705) class A9 shares.

(2) To increase the share capital of the Company by an amount of six million four hundred ninety-eight thousand seven hundred forty-one US Dollars and forty-two cents (USD 6,498,741.42) so as to raise it from its amount of seventy-five thousand eight hundred fifty-six thousand US Dollars and ninety cents (USD 75,856.90.-) to six million five hundred seventy-four thousand five hundred ninety-eight US Dollars and thirty-two cents (USD 6,574,598.32) by the issue of seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A1 shares, seventy-two

million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A2 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A3 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A4 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A5 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A6 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A7 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A8 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A9 shares, together with a share premium in a total amount of six hundred forty-three million three hundred seventy-five thousand four hundred and one US Dollars and sixty-nine cents (USD 643,375,401.69) paid up through a contribution in cash.

To subscribe and pay up the new shares.

(3) To amend article 5.1 of the Articles in order to reflect the above resolutions.

(4) Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to convert the shares of the Company into different classes of shares, i.e. one (1) unlimited share, one million seventy-two thousand three hundred forty-eight (1,072,348) class ordinary shares, seven hundred twenty-three thousand seven hundred four (723,704) class A1, seven hundred twenty-three thousand seven hundred four (723,704) class A2, seven hundred twenty-three thousand seven hundred four (723,704) class A3, seven hundred twenty-three thousand seven hundred four (723,704) class A4, seven hundred twenty-three thousand seven hundred five (723,705) class A5, seven hundred twenty-three thousand seven hundred five (723,705) class A6, seven hundred twenty-three thousand seven hundred five (723,705) class A7, seven hundred twenty-three thousand seven hundred five (723,705) class A8, seven hundred twenty-three thousand seven hundred five (723,705) class A9 shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six million four hundred ninety-eight thousand seven hundred forty-one US Dollars and forty-two cents (USD 6,498,741.42) so as to raise it from its amount of seventy-five thousand eight hundred fifty-six thousand US Dollars and ninety cents (USD 75,856.90.-) to six million five hundred seventy-four thousand five hundred ninety-eight US Dollars and thirty-two cents (USD 6,574,598.32) by the issue of seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A1 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A2 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A3 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A4 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A5 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A6 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A7 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A8 shares, seventy-two million two hundred eight thousand two hundred and thirty-eight (72,208,238) class A9 shares (the "New Shares"), together with a share premium in a total amount of six hundred forty-three million three hundred seventy-five thousand four hundred and one US Dollars and sixty-nine cents (USD 643,375,401.69) paid up through a contribution in cash.

Subscription and Payment

The New Shares have been subscribed and paid in, entirely by EvomLux S.à r.l., aforementioned, through a contribution in cash.

The total amount of the capital increase amounting to six hundred forty-nine thousand eight hundred seventy-four thousand one hundred forty-three US Dollars and eleven cents (USD 649,874,143.11) is allocated as follows: six million four hundred ninety-eight thousand seven hundred forty-one US Dollars and forty-two cents (USD 6,498,741.42) to the share capital of the Company and six hundred forty-three million three hundred seventy-five thousand four hundred and one US Dollars and sixty-nine cents (USD 643,375,401.69) to the share premium account of the Company.

The blocking certificate shows that the amount of six hundred forty-nine thousand eight hundred seventy-four thousand one hundred forty-three US Dollars and eleven cents (USD 649,874,143.11) is on the bank account of the Company.

Third resolution

Further to the above resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5.1 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at six million five hundred seventy-four thousand five hundred ninety-eight US Dollars and thirty-two cents (USD 6,574,598.32) divided into:

- one (1) unlimited share (the "Unlimited Share"),
- one million seventy-two thousand three hundred forty-eight (1,072,348) ordinary non-redeemable shares (the "Ordinary Shares"),
- seventy-two million nine hundred thirty-one thousand nine hundred forty-two (72,931,942) redeemable class A1 shares,

- seventy-two million nine hundred thirty-one thousand nine hundred forty-two (72,931,942) redeemable class A2 shares,
 - seventy-two million nine hundred thirty-one thousand nine hundred forty-two (72,931,942) redeemable class A3 shares,
 - seventy-two million nine hundred thirty-one thousand nine hundred forty-two (72,931,942) redeemable class A4 shares,
 - seventy-two million nine hundred thirty-one thousand nine hundred forty-three (72,931,943) redeemable class A5 shares,
 - seventy-two million nine hundred thirty-one thousand nine hundred forty-three (72,931,943) redeemable class A6 shares,
 - seventy-two million nine hundred thirty-one thousand nine hundred forty-three (72,931,943) redeemable class A7 shares,
 - seventy-two million nine hundred thirty-one thousand nine hundred forty-three (72,931,943) redeemable class A8 shares, and
 - seventy-two million nine hundred thirty-one thousand nine hundred forty-three (72,931,943) redeemable class A9 shares
- all class A1 to class A9 shares are referred as the "A Shares", having a nominal value of one penny (USD 0.01) each and fully paid up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-troisième jour du mois de juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1. EvomLux S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, ayant un capital social de six millions quatre-vingt-sept mille six cent quatre-vingt-sept Euros et quatre-vingt-quinze centimes Euros (6.087.687,95 EUR) enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190751, dûment représentée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 juillet 2015; et

2. Ithacalux GP S.à r.l. une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de USD 15,000.- ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 193046, dûment représentée par Monsieur Christian DOSTERT, pré-qualifié, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 23 juillet 2015;

Les dites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les entités susmentionnées sont les actionnaires (les "Actionnaires") qui sont également les détenteurs de l'ensemble des droits de vote de Ithacalux Topco S.C.A., une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 197.463 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 mai 2015, dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") et ont été modifiés pour la dernière fois en date du 2 juillet 2015 par un acte du notaire soussigné et n'ont pas encore été publiés au Mémorial C.

Lequel comparant, agissant en sa capacité susmentionnée, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des actions de la Société en différentes catégories d'actions, i.e. une (1) action de commandité, un million soixante-douze mille trois cent quarante-huit (1.072.348) actions ordinaires, sept cent vingt-trois mille sept cent quatre

(723.704) actions de catégorie A1, sept cent vingt-trois mille sept cent quatre (723.704) actions de catégorie A2, sept cent vingt-trois mille sept cent quatre (723.704) actions de catégorie A3, sept cent vingt-trois mille sept cent quatre (723.704) actions de catégorie A4, sept cent vingt-trois mille sept cent cinq (723.705) actions de catégorie A5, sept cent vingt-trois mille sept cent cinq (723.705) actions de catégorie A6, sept cent vingt-trois mille sept cent cinq (723.705) actions de catégorie A7, sept cent vingt-trois mille sept cent cinq (723.705) actions de catégorie A8 et sept cent vingt-trois mille sept cent cinq (723.705) actions de catégorie A9.

2. Augmentation du capital social de la société d'un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante et un Dollars Américain et quarante-deux centimes (6.498.741,42 USD) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille huit cent cinquante-six Dollars Américains et quatre-vingt-dix centimes (75.856,90 USD) à un montant de six millions cinq cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américain et trente-deux centimes (6.574.598,32 USD) par l'émission de soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A1, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A2, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A3, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A4, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A5, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A6, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A7, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A8 et soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A9, avec une prime d'émission d'un montant de six cent quarante-trois millions trois cent soixante-quinze mille quatre cent un Dollars Américain et soixante-neuf centimes (643.375.401,69 USD), payé par un apport en numéraire.

Souscription et paiement des nouvelles actions.

3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

4. Divers.

Première résolution

Les Actionnaires décident de convertir les actions de la Société en différentes catégories de actions, i.e. une (1) action de commandité, un million soixante-douze mille trois cent quarante-huit (1.072.348) actions ordinaires, sept cent vingt-trois mille sept cent quatre (723.704) actions de catégorie A1, sept cent vingt-trois mille sept cent quatre (723.704) actions de catégorie A2, sept cent vingt-trois mille sept cent quatre (723.704) actions de catégorie A3, sept cent vingt-trois mille sept cent quatre (723.704) actions de catégorie A4, sept cent vingt-trois mille sept cent cinq (723.705) actions de catégorie A5, sept cent vingt-trois mille sept cent cinq (723.705) actions de catégorie A6, sept cent vingt-trois mille sept cent cinq (723.705) actions de catégorie A7, sept cent vingt-trois mille sept cent cinq (723.705) actions de catégorie A8 et sept cent vingt-trois mille sept cent cinq (723.705) actions de catégorie A9.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'augmenter le capital social de la société d'un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante et un Dollars Américain et quarante-deux centimes (6.498.741,42 USD) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille huit cent cinquante-six Dollars Américains et quatre-vingt-dix centimes (75.856,90 USD) à un montant de six millions cinq cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américain et trente-deux centimes (6.574.598,32 USD) par l'émission de soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A1, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A2, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A3, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A4, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A5, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A6, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A7, soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A8 et soixante-douze millions deux cent huit mille deux cent trente-huit (72.208.238) actions de catégorie A9 (les "Nouvelles Actions"), avec une prime d'émission d'un montant de six cent quarante-trois millions trois cent soixante-quinze mille quatre cent un Dollars Américain et soixante-neuf centimes (643.375.401,69 USD), payé par un apport en numéraire.

Souscription et paiement

Les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et payées par EvomLux S.à r.l., susmentionnée, par un apport en numéraire.

Le montant total de l'augmentation de capital d'un montant de six cent quarante-neuf millions huit cent soixante-quatorze mille cent quarante-trois Dollars Américain et onze centimes (649.874.143,11 USD) est alloué comme suit: un montant de six millions quatre cent quatre-vingt-dix-huit mille sept cent quarante et un Dollars Américain et quarante-deux centimes (6.498.741,42 USD) est alloué au capital social de la Société et un montant de six cent quarante-trois millions trois cent soixante-quinze mille quatre cent un Dollars Américain et soixante-neuf centimes (643.375.401,69 USD) est alloué au compte de prime d'émission.

Le certificat de blocage montre que le montant de six cent quarante-neuf millions huit cent soixante-quatorze mille cent quarante-trois Dollars Américain et onze centimes (649.874.143,11 USD) est disponible sur le compte en banque de la Société.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.1. Capital Émis.** Le capital émis est fixé à six millions cinq cent soixante-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit Dollars Américain et trente-deux centimes (6.574.598,32 USD), représenté par:

- une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité"),
 - un million soixante-douze mille trois cent quarante-huit (1.072.348) actions ordinaires actions ordinaires non rachetable (les "Actions Ordinaires"),
 - soixante-douze millions neuf cent trente et un mille neuf cent quarante-deux (72.931.942) actions rachetable de catégorie A1,
 - soixante-douze millions neuf cent trente et un mille neuf cent quarante-deux (72.931.942) actions rachetable de catégorie A2,
 - soixante-douze millions neuf cent trente et un mille neuf cent quarante-deux (72.931.942) actions rachetable de catégorie A3,
 - soixante-douze millions neuf cent trente et un mille neuf cent quarante-deux (72.931.942) actions rachetable de catégorie A4,
 - soixante-douze millions neuf cent trente et un mille neuf cent quarante-trois (72.931.943) actions rachetable de catégorie A5,
 - soixante-douze millions neuf cent trente et un mille neuf cent quarante-trois (72.931.943) actions rachetable de catégorie A6,
 - soixante-douze millions neuf cent trente et un mille neuf cent quarante-trois (72.931.943) actions rachetable de catégorie A7,
 - soixante-douze millions neuf cent trente et un mille neuf cent quarante-trois (72.931.943) actions rachetable de catégorie A8,
 - soixante-douze millions neuf cent trente et un mille neuf cent quarante-trois (72.931.943) actions rachetable de catégorie A9,
- toutes les actions de catégorie A1 à A9 étant ci-après définies comme les "Actions A", avec une valeur nominale de un centime de Dollar Américain (0,01 USD) et entièrement libérée (ci-après les "Actions"). "

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept mille deux cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 28 juillet 2015. 2LAC/2015/17103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 août 2015.

Référence de publication: 2015142842/261.

(150155973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

ECMF GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 161.714.

La convention de domiciliation conclue entre l'agent domiciliaire Caceis Bank Luxembourg, société anonyme immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B91985 dont le siège social est

situé au 5 Allée Scheffèr, 2520 Luxembourg, et ECMF GP Sàrl, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B161714 dont le siège social est situé au 5 Allée Scheffèr, 2520 Luxembourg, a été résiliée avec effet au 10 mars 2015.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015142749/14.

(150155453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Green Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 108.872.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf juin,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «GREEN STONE S.A.», ayant son siège social à L-1716 Luxembourg, 17, rue Joseph Hansen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 108.872, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire à Luxembourg en date du 27 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1119 du 29 octobre 2005. (la «Société»)

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu en date du 3 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2161 du 18 novembre 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul GIORGETTI, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tom ELVINGER, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Refonte totale des statuts.
2. Transfert du siège social.
3. Démissions des anciens administrateurs. Nomination de la société anonyme DOUBLE G en tant qu'Administrateur Unique de la Société.
4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte totale des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Titre I^{er} - Forme - Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. La Société adopte la dénomination «GREEN STONE S.A.».

Art. 3. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») ou l'administrateur unique (l'«Administrateur Unique») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique.

Art. 4. La Société a pour objet l'aménagement, l'installation, le développement et la gérance de sites industriels et d'immeubles.

En outre, la Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La Société pourra également accorder des prêts, toute forme de garantie, ou de sûreté pour l'exécution de toute obligation de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La Société peut ouvrir des succursales dans le pays ou à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital - Social - Actions - Droit de préemption

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à deux cent vingt mille Euro (EUR 220.000,-), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de deux mille deux cents Euro (EUR 2.200,-) chacune.

Les actions sont et resteront nominatives.

Chaque action donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 8. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne

Art. 9. Les actions sont librement cessibles entre actionnaires. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-actionnaires qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des actionnaires représentant au moins les trois quarts du capital social. Elles ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-actionnaires que moyennant l'agrément des propriétaires d'actions représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans tous les cas de cession ou de transmission d'actions, que ce soit à un autre actionnaire ou à un tiers, chaque actionnaire bénéficie d'un droit de préemption proportionnel à sa participation dans la Société pour le rachat des actions dont la cession est projetée.

A cet effet, l'actionnaire qui veut céder ses actions doit aviser le Conseil d'Administration par lettre recommandée de son projet de cession en indiquant les noms, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés et le nombre d'actions dont la cession est projetée.

Dans la quinzaine de la réception de cet avis, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique doit informer, par lettre recommandée, chaque actionnaire du projet de cession en lui indiquant les noms, prénoms, profession et domicile du ou des cessionnaires proposés, le nombre d'actions dont la cession est projetée, le prix de cession tel qu'il a été fixé par la dernière assemblée générale, en demandant à chaque actionnaire s'il est disposé à acquérir tout ou partie des actions offertes.

Dans le mois de la réception de cette lettre, chaque actionnaire doit adresser au Conseil d'Administration ou à l'Administrateur Unique une lettre recommandée faisant connaître sa décision d'acquérir ou non les actions offertes. Faute par lui d'avoir adressé sa réponse dans les formes et délais ci-dessus, il est réputé renoncer à l'exercice de son droit de préemption.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique doit notifier au cédant ainsi qu'à chacun des actionnaires ayant déclaré vouloir exercer le droit de préemption, le résultat de la consultation des actionnaires, par lettre recommandée, dans les quinze jours de l'expiration du délai imparti aux actionnaires pour faire connaître leur décision. L'exercice du droit de préemption par les actionnaires ne sera effectif et définitif que:

1.- si la totalité des actions offertes a fait l'objet de l'exercice du droit de préemption, de manière à ce que le cédant soit assuré de la cession, par l'effet de ce droit de préemption, de la totalité de ses actions;

2.- ou si le cédant déclare accepter de céder seulement les actions faisant l'objet de l'exercice du droit de préemption.

Si plusieurs actionnaires usent simultanément du droit de préemption et sauf accord différent entre eux, il sera procédé à la répartition des actions à racheter proportionnellement au nombre des actions possédées par chacun d'eux. Si la répartition proportionnelle laisse des actions à racheter non attribuées, ces actions seront tirées au sort par les soins du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique entre les actionnaires ayant exercé le droit de préemption. Le tirage au sort aura lieu en présence des intéressés ou après qu'ils aient été appelés par lettre recommandée.

Ce droit de préemption jouera également mutatis mutandis en cas de cession d'actions par un héritier ou un ayant-droit.

Le prix de cession est payable au moment de l'acquisition des actions.

En cas de refus des actionnaires d'acquiescer les actions proposées ou en cas de non-réponse de leur part dans le délai imparti, l'actionnaire sera libre de céder ses actions au cessionnaire proposé par lui.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des actionnaires ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III - Conseil d'administration administrateur unique - Commissaire

Art. 12. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non, et pouvant être de catégorie A, B et C.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués ad nutum par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

Au cas où le poste d'un Administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 13. Le Conseil d'Administration choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence, le Conseil d'Administration pourra désigner, à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre Administrateur, pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins quarante-huit heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Administrateur par lettre, télécopie ou tout autre moyen écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie ou tout autre moyen écrit, un autre Administrateur comme son mandataire. Un Administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Une réunion du Conseil d'Administration peut aussi être tenue au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une conférence vidéo ou par d'autres moyens de télécommunication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Le Conseil d'Administration ne pourra disposer de ou grever de quelque façon que ce soit les actions, titres ou autres valeurs mobilières détenues par la Société, que de l'accord unanime de tous les Administrateurs en fonction.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux Administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président ou par deux Administrateurs.

Art. 15. Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi de 1915 être déléguées à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 16. Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, comme suit:

- par la signature individuelle d'un Administrateur de catégorie «A» lorsque les montants mis en jeu sont inférieurs ou égaux à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-),
- par les signatures conjointes de deux Administrateurs de catégorie «A» lorsque les montants mis en jeu sont supérieurs à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-),
- par la signature conjointe d'un Administrateur de catégorie «B» et d'un Administrateur de catégorie «C» lorsque les montants mis en jeu sont inférieurs ou égaux à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-),
- par la signature individuelle d'un Administrateur de catégorie «B» ou d'un Administrateur de catégorie «C» lorsque les montants mis en jeu sont inférieurs ou égaux à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-).

En outre, la Société sera engagée par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière, lorsque les montants mis en jeu sont inférieurs ou égaux à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) et seulement dans les limites de ses pouvoirs, ainsi que par la signature individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par l'Administrateur Unique ou par deux Administrateurs de catégorie «A» dans les limites de ce mandat.

Il est expressément stipulé que les actes suivants sont de la compétence exclusive de l'Administrateur Unique ou du Conseil d'Administration et ne rentrent pas dans la gestion journalière: acquérir, aliéner, hypothéquer, échanger, prendre et donner à bail tous immeubles ou terrains, acquérir, exploiter ou céder toute marque de fabrique, brevet ou licence de brevet, contracter tous emprunts par voie d'ouverture de crédit ou autrement, consentir tout prêt, consentir ou accepter tout gage, renoncer à tout droit réel, privilèges, hypothèques, action résolutoire, donner mainlevée avec ou sans paiement, avec dispense au conservateur des hypothèques de prendre toute inscription d'office

Art. 17. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.

Dans le cas où la Société dépasserait les critères requis par l'article 215 de la Loi de 1915 concernant les sociétés commerciales, l'institution du commissaire sera supprimée et un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises, seront désignés par l'assemblée générale, qui fixera la durée de leur mandat.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter, faire ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de mai à 09.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, télécopie ou tout autre moyen écrit, une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Titre V - Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les Administrateur(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout actionnaire peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires en conformité avec la Loi de 1915.

Titre VI - Dissolution – Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les Administrateur(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), actionnaire(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des actionnaires qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les actionnaires en proportion des actions détenues dans la Société.

Titre VII - Loi applicable - Interprétation

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les actionnaires s'en réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915.

Art. 22. En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution des Statuts, les actionnaires en conflit tenteront, dans un premier stade, de le régler à l'amiable. Au cas où cette conciliation n'aboutirait pas, le différend serait soumis à un collège de trois arbitres.

En cas de recours à l'arbitrage, le bâtonnier en exercice de l'Ordre des avocats du barreau de Luxembourg procédera dans un délai de quinze jours, à partir du moment où il est saisi par l'un des actionnaires en conflit, à la nomination de deux arbitres. Les deux arbitres procéderont, dans un délai de quinze jours à partir de leur nomination, à la nomination d'un troisième arbitre qui formera avec eux le tribunal arbitral et qui présidera. A défaut de désignation des arbitres dans les délais indiqués ci-dessus, ils seront désignés à la requête de l'actionnaire le plus diligent par le président du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg.

Les arbitres statueront en droit. Sans préjudice de l'article 1244 du Code de procédure civile, leur sentence ne sera susceptible d'aucun recours. Ils ne seront pas tenus de respecter les règles et délais de la procédure, sauf toutefois l'audition des actionnaires en conflit ou de leurs conseils et le dépôt des conclusions.

Ils rendront leur sentence dans le mois de la clôture des débats.

L'arbitrage aura lieu à Luxembourg et se déroulera en français. Les articles 1224 à 1251 du Code de procédure civile seront applicables.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 3 rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée accepte les démissions de leur mandats des Administrateurs en place savoir:

- Monsieur FELLER François, industriel, demeurant à L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie, né à Luxembourg, le 24 décembre 1941;
- Madame FELLER-KUHN Marie-Madeleine, femme au foyer, demeurant à L-1510 Luxembourg, 70, avenue de la Faïencerie, née à Luxembourg, le 20 juin 1944;
- Monsieur FELLER Jacques, employé, demeurant à L-2129 Howald, 14, rue Marie-Astrid, né à Luxembourg, le 30 décembre 1970;
- Madame FUNCK-FELLER Sandra, employée, demeurant à L-1716 Luxembourg, 23, rue Joseph Hansen, née à Luxembourg, le 10 février 1969.

L'assemblée décide de nommer avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans aux fonctions d'Administrateur Unique: la société anonyme DOUBLE G, avec siège social à L-2350 Luxembourg, 3 rue Jean Piret, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 192 351, ayant pour représentant permanent Monsieur Paul GIORGETTI, né à Luxembourg, le 30 août 1958, résidant professionnellement à L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée générale est close.

Réunion de l'administrateur unique

Après l'assemblée générale, est intervenu l'Administrateur Unique, DOUBLE G, représenté par Monsieur Paul GIORGETTI, prénommé, en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration de DOUBLE G dont une copie demeurera annexée aux présentes, lequel a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions ci-après:

Résolutions de l'Administrateur Unique:

1) L'Administrateur Unique décide de nommer Monsieur Pierre DETHIER, né à Waimes, Belgique, le 21 avril 1965, domicile à 4, Chemin de la Source, B-4960 Meiz-Malmedy, comme délégué à la gestion journalière de la Société, jusqu'au 31 décembre 2019.

Conformément aux Statuts, le délégué à la gestion journalière ne pourra représenter la Société que dans la limite de la gestion journalière, et pour des montants ne pouvant excéder vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-).

Cette délégation de pouvoirs dans le cadre de la gestion journalière sera révocable ad nutum.

2) L'Administrateur Unique décide de conférer les pouvoirs suivants sur les comptes bancaires de la Société:

- pouvoir de signature individuelle de Monsieur Paul GIORGETTI ou de Monsieur Marc GIORGETTI lorsque les montants mis en jeu sont inférieurs ou égaux à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-);
- pouvoir de signatures conjointes de Monsieur Paul GIORGETTI et de Monsieur Marc GIORGETTI lorsque les montants mis en jeu sont supérieurs à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-);
- pouvoir de signatures conjointes de Monsieur Paul FEIDER et de Monsieur Pierre DETHIER lorsque les montants mis en jeu sont inférieurs ou égaux à deux cent cinquante mille Euros (EUR 250.000,-);
- pouvoir de signature individuelle de Monsieur Paul FEIDER ou de Monsieur Pierre DETHIER lorsque les montants mis en jeu sont inférieurs ou égaux à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. GIORGETTI, T. ELVINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 3 juillet 2015. 1LAC/2015/20684. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015142808/310.

(150155579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

ECMF SCA, Société en Commandite par Actions.

R.C.S. Luxembourg B 161.821.

La convention de domiciliation conclue entre l'agent domiciliataire Caceis Bank Luxembourg, société anonyme immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B91985 dont le siège social est situé au 5 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, et ECMF SCA, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B161821 dont le siège social est situé au 5 Allée Scheffer, 2520 Luxembourg, a été résiliée avec effet au 10 mars 2015.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015142750/14.

(150155452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

SGG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 65.906.

L'an deux mille quinze, le sixième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

La société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SGG HOLDINGS S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152013,

ici représentée par Monsieur François LANNERS, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société anonyme "SGG S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412 F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 65906, a été constituée suite à un acte d'approbation de scission reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 800 du 3 novembre 1998,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3206 du 3 novembre 2014;

- Que la partie comparante est le seul actionnaire actuel (l'"Actionnaire Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son Mandataire, la résolution suivante:

Résolution

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'objet social et de donner subséquemment à l'article 4 des Statuts la teneur suivante:

Version française:

"L'objet de la Société est la prestation de tout service en relation avec la constitution, la domiciliation et la gestion de sociétés et d'entreprises, leur direction, leur contrôle et surveillance, la tenue de la comptabilité et la confection de bilans, la valorisation de participations, de placements financiers et d'autres biens économiques, la prestation de services d'agent ou de mandataire commercial ou industriel, ainsi que la prestation de services de bureau pour le compte de tiers, personnes physiques ou morales, la mise à disposition de locaux et la location de bureaux.

La Société, pourra, en outre, fournir des conseils ou services de nature patrimoniale en relation avec des actifs financiers et non financiers à des personnes physiques, à des familles ou des entités patrimoniales appartenant à des personnes physiques ou à des familles ou dont elles sont fondatrices ou bénéficiaires selon les termes de la loi du 21 décembre 2012 relative à l'activité de Family Office et selon les termes de l'article 28-6 de la loi modifiée du 5 avril 1993.

La Société a par ailleurs pour objet de prêter tous services d'administration en rapport avec des véhicules ou portefeuilles d'investissement au sens le plus large et notamment aux organismes de placement collectif (OPC) sous toutes leurs formes, aux SICAR, organismes de titrisation et tout autre véhicules et l'enregistrement et le transfert de parts et d'actions d'OPC et l'assistance aux clients de la société sous ce rapport.

Dans le cadre de son activité, et plus particulièrement pour des opérations financières, la Société pourra agir en tant que fiduciaire.

La Société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger sous les enseignes commerciales suivantes: SGG Corporate Services, SGG Fund Services et SGG Family Office Services.

La Société pourra encore par voie de financement, de participation, d'utilisation de produits dérivés ou de toute autre manière, prendre des participations quelle qu'en soit la forme dans d'autres sociétés, et acquérir ou négocier des droits de propriété, nécessaires à la réalisation de son objet social.

Par ailleurs, la Société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Version anglaise:

"The corporate object of the Company is the provision of any services relating to the incorporation, domiciliation and administration of companies or other business entities, their management, control and supervision, account-keeping and balance sheet preparation, the valuation of participations, financial investments and other economic goods, the provision of agent or industrial or commercial proxy services as well as the provision of office services on behalf of third parties, be they natural persons or legal entities, and the provision and lease of offices.

The Company may also provide wealth advice or services in relation to financial and non-financial assets to natural persons, families or financial entities belonging to natural persons or families or of which they are the founders or beneficiaries under the terms of the law of December 21, 2012 on Family Offices and under the terms of article 28-6 of the law of April 5, 1993, as amended.

The Company may also provide any administrative services relating to investment vehicles or portfolios in the broadest sense and especially relating to undertakings for collective investment (UCI) in any form whatsoever, investment companies in risk capital (SICAR), securitisation vehicles and any other vehicles and the registration and transfer of UCI units and support for the Company's clients in this regard.

The Company may further, within the framework of its activity and more especially for financial transactions, act as fiduciary agent.

The Company may carry out its activities in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad under the following business names: SGG Corporate Services, SGG Fund Services and SGG Family Office Services.

The Company may also acquire participations in any form whatsoever in other companies by financing, purchasing stakes, using derivatives or in any other way whatsoever and acquire or negotiate ownership rights which may be useful for the accomplishment of its corporate object.

In addition, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operation which it may deem necessary in the accomplishment and development of its object."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du Mandataire de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version anglaise quant à la modification de l'article 4 des Statuts; sur demande du même Mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé F. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 10 août 2015. 2LAC/2015/18300. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015143723/94.

(150156561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

EHI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 97.908.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 août 2015

Il résulte des décisions prises par l'associé unique en date du 8 Août 2015:

- Monsieur Fraser James Kennedy a démissionné de son poste de gérant.
- Madame Claire Treacy, avec adresse au 64, North Row, London, W1K 7DA, UK est élu par l'associé unique comme gérant avec effet le 14 août 2015 et ce pour une période indéterminée.

Luxembourg.
Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2015142754/17.

(150155819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Median Kliniken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.339.

—
EXTRAIT

Il résulte de la fusion avec prise d'effet en date du 27 juillet 2015 entre

(1) Remedco B.V. & Co. KG, une société commandité de droit allemand (Kommanditgesellschaft) et

(2) MPT JV GmbH & Co KG, une société commandité de droit allemand (Kommanditgesellschaft)

que depuis le 27 juillet 2015 Remedco B.V. & Co. KG est désormais l'associé unique de la Société.

Partant les 1.000.000 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont détenues depuis le 27 juillet 2015 par Remedco B.V. & Co. KG, associé unique, comme suit:

Remedco B.V. & Co. KG	90 000 Parts sociales de catégorie A1;
	90 000 Parts sociales de catégorie B1;
	90 000 Parts sociales de catégorie C1;
	90 000 Parts sociales de catégorie D1;
	90 000 Parts sociales de catégorie E1;
	90 000 Parts sociales de catégorie F1;
	90 000 Parts sociales de catégorie G1;
	90 000 Parts sociales de catégorie H1;
	90 000 Parts sociales de catégorie I1; et
	90 000 Parts sociales de catégorie J1.
	10 000 Parts sociales de catégorie A2;
	10 000 Parts sociales de catégorie B2;
	10 000 Parts sociales de catégorie C2;
	10 000 Parts sociales de catégorie D2;
	10 000 Parts sociales de catégorie E2;
	10 000 Parts sociales de catégorie F2;
	10 000 Parts sociales de catégorie G2;
	10 000 Parts sociales de catégorie H2;
	10 000 Parts sociales de catégorie I2; et
	10 000 Parts sociales de catégorie J2.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015144251/37.

(150157554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

EJV Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.080.

—
RECTIFICATIF

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L150152259.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EJV LUXEMBOURG S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015142755/15.

(150155759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Anoa Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 155.833.

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of July,
before Maître Marc Loesch, civil notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

Maître Philippe Harles, avocat, professionally residing in Luxembourg,

acting as the representative of the board of directors of Anoa Capital S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 155.833 (the "Company"),

pursuant to a power of attorney issued by the board of directors on 3 July 2015.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated 28 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2456 dated 13 November 2010. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 24 September 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3251 dated 5 November 2014.

2) The subscribed share capital of the Company was set at two million three hundred thousand Euro (EUR 2,300,000), represented by one hundred and fifty thousand (150,000) shares without designation of a nominal value.

3) Pursuant to article 5 of the articles of incorporation, the authorised capital, excluding the current issued share capital, is set at five million Euro (EUR 5,000,000). During a period of five (5) years from the date of the publication of the shareholders' resolution creating the authorized share capital in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorized share capital pursuant to article 5, the board of directors is authorized to issue shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorized share capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue and issues of shares upon conversion of any convertible bonds without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders, other than to the extent such a preferential subscription right is reserved to the shareholders under the terms of a shareholders' agreement, if any, or the articles of incorporation of the Company.

The board of directors has increased the share capital of the Company on 12 September 2014 to two million three hundred thousand Euro (EUR 2,300,000) via the authorized share capital.

4) On 2 June 2015, the board of directors of the Company has decided to increase, within the limits of the authorised capital, the share capital by an amount of two million five hundred thousand Euro (EUR 2,500,000) without issuing new shares and by way of incorporation of retained earnings.

5) As a consequence of such increase of share capital, the article 5 (1) of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

” Art. 5. Share capital.

(1) The Company has a share capital of four million eight hundred thousand Euro (EUR 4,800,000) divided into one hundred and fifty thousand (150,000) shares without designation of a nominal value.”

Whereupon, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appearing person, said appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le huit juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Maître Philippe Harles, avocat, demeurant professionnellement au Luxembourg,

agissant en sa qualité de représentant du conseil d'administration de Anoa Capital S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.833 (la «Société»),

conformément à une procuration donnée par le conseil d'administration de la Société en date du 3 juillet 2015.

Le comparant, agissant en la qualité mentionnée ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de documenter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée par un acte notarié en date du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2456 en date du 13 novembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 24 septembre 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3251 en date du 5 novembre 2014.

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à deux millions trois cent mille euros (EUR 2.300.000), représenté par cent cinquante mille (150.000) actions sans mention de la valeur nominale.

3) Selon l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, en ce non compris le capital social souscrit, s'élève à un montant de cinq millions d'euros (EUR 5.000.000). Pendant une période cinq (5) ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de la résolution des actionnaires créant un capital social autorisé, ou, le cas échéant, de la résolution tendant à renouveler ou à augmenter le capital social autorisé en vertu de l'article 5, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et tout autre titre convertible en actions dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission lors de la conversion de toute obligation convertible sans réserver le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants de souscrire les nouvelles actions à émettre, sauf dans la mesure où ce droit préférentiel de souscription est réservé aux actionnaires en vertu des statuts ou, le cas échéant, d'un pacte d'actionnaire.

Le conseil d'administration a augmenté le capital social de la Société en date du 12 septembre 2014, à deux millions trois cent mille euros (EUR 2.300.000) via le capital autorisé.

4) Le 2 juin 2015, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter, dans les limites du capital autorisé, le capital social d'un montant de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000) sans émission d'actions et par intégration des bénéfices reportés.

5) Suite à l'augmentation du capital, l'article 5 (1) des statuts de la Société sont modifiés et ont désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital social.

(1) La Société a un capital social de quatre millions huit cent mille euros (EUR 4.800.000) divisé en cent cinquante mille (150.000) actions sans mention de la valeur nominale.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Harles, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 13 juillet 2015. GAC/2015/5901. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 août 2015.

Référence de publication: 2015143234/93.

(150156369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Emresa International, Société Anonyme.

Siège social: L-4051 Esch-sur-Alzette, 63-65, rue du Canal.

R.C.S. Luxembourg B 198.937.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire réunie en date du 20 août 2015

En l'an deux mille quinze, le vingt août, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EMRESA INTERNATIONAL, susvisée, qui a pris la résolution suivante.

Résolution

L'Assemblée décide de nommer la personne suivante en tant qu'administrateur-délégué de la Société avec effet à compter du 20 août 2015 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2021:

- Slaag S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6C, porte de France, Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous

la section B et le numéro 173.478, ayant comme représentant permanent, Madame Valérie CRAUSER, employée privée, née à Metz, France, le 31 mars 1972, demeurant à F-57270 Uckange, 3, Lotissement Petite Fontaine.

Pour extrait conforme

Le bureau de l'assemblée

Référence de publication: 2015142757/19.

(150156086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Freshy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 186.483.

L'an deux mille quinze.

Le cinq août.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Sait COSKUN, commerçant, demeurant au L-1429 Luxembourg, 36A, rue Tony Dutreux,

Le comparant est le seul propriétaire de la totalité des cent (100) parts sociales de la société «FRESHY S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-4961 Clémency, 3c, rue des Jardins, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 10 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1712 du 2 juillet 2014, inscrite au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.483.

Cession de parts

Monsieur Sait COSKUN, préqualifié, déclare d'abord céder à Monsieur Kevin COSKUN, gérant de société, né le 6 juillet 1994 à Aix-en-Provence (France), demeurant à L-1429 Luxembourg, 36A, rue Tony Dutreux, intervenant aux présentes, quarante (40) parts sociales de la Société, pour le prix de cent euros (100,- €).

Le cessionnaire sera propriétaire des parts sociales lui cédées et il aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à compter de ce jour.

Le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Ensuite: Monsieur Sait COSKUN, pré-qualifié, agissant en sa qualité de gérant unique, accepte au nom de la Société la cession qui précède, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispense le cessionnaire à faire signifier ladite cession à la Société, déclarant n'avoir aucune opposition et aucun empêchement à faire valoir qui puissent arrêter son effet.

Assemblée générale extraordinaire

Finalement, les associés Sait COSKUN et Kevin COSKUN, préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Ils donnent leur agrément en ce qui concerne la cession de parts visée ci-avant.

Deuxième résolution

Suite à la cession qui précède, le capital social est désormais réparti comme suit:

- Sait COSKUN, susdit, soixante parts	60
- Kevin COSKUN, susdit, quarante parts	40
Total: cent parts sociales	100

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Sait COSKUN, susdit, aux fonctions de gérant technique au lieu et place de ses fonctions de gérant unique pour une durée illimitée.

Quatrième résolution

Les associés décident de nommer aux fonctions de gérant administratif Kevin COSKUN, susdit, pour une durée illimitée. La société sera désormais engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la commune de Käerjeng à la commune de Luxembourg et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg."

Sixième résolution

Les associés fixent l'adresse à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Septième résolution

Les associés décident d'effectuer un ajout à l'objet social de la société et en conséquence l'article 3 des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet l'achat, la vente en gros et au détail de boissons, de tous produits alimentaires, fruits, légumes, prestations de services et fournitures connexes et peut faire l'entremise ou le courtage de tous produits.

La société a encore pour objet l'exploitation d'un magasin de brocante, l'achat et la vente d'objets d'arts et l'activité de commissionnaire de transports.

La société pourra effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

La société peut prendre des participations sous quelques formes que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères."

Huitième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à raison de DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 17.500,-) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) à un montant de TRENTE MILLE EUROS (EUR 30.000,-), par l'émission, la création et la souscription de CENT QUARANTE (140) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, qui jouiront des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les CENT QUARANTE (140) parts nouvellement créées ont été entièrement souscrites par les associés, ainsi qu'ils le déclarent, comme suit:

- Sait COSKUN, susdit, quatre-vingt-quatre parts	84
- Kevin COSKUN, susdit, cinquante-six parts	56
Total: Cent quarante parts	140

lesquelles sont entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de DIX-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 17.500,-), de sorte que cette somme est désormais à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Neuvième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés décident de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille euros (30.000,-€), représenté par deux cent quarante (240) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COSKUN, COSKUN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 7 août 2015. Relation: 1LAC/2015/25310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142788/89.

(150155490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

ERE IV (N°4) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.485.

—
Extrait du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société à Luxembourg en date du 17 août 2015

L'associé unique de la société a décidé en date du 17 août 2015 de:

1. prendre acte et d'accepter la démission de Monsieur Vincent Goy, gérant de la Société, avec effet au 17 août 2015.
2. Elire, pour une durée indéterminée, en tant que gérant de la Société Madame Maud Martin, née le 1^{er} août 1973 à Saint-Mard, Belgique et résidant professionnellement au 68-70 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015142758/18.

(150155502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Pacific Driling Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 199.544.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twelfth day of August.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand- Duchy of Luxembourg.

There appeared:

The company Pacific Driling (Gibraltar) Limited, a corporation organised and existing under the laws of Gibraltar, with registered address at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered under number 105607 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Mr. Carmine REHO, lawyer, residing professionally at 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing person representing the incorporator and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form - Name. There is hereby formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of Pacific Driling Finance S.à r.l. (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendments of the Articles and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 4. Corporate object. The purpose of the Company is the management of seagoing ships and the financial and commercial operations that relate directly or indirectly to such activities.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates, loan notes and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the Law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

In addition, the Company enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, may charter, hold, lease, operate and/or provide vessels and equipment used in contract drilling services in oil and gas drilling operations, or acquire, hold, manage, sell or dispose of any equipment relating to contract drilling services.

In addition, the Company's object may consist of holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risk and other risks.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures, can perform all commercial, technical and carry out any financial operation, connected directly or indirectly in all areas as described above which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Corporate capital - Shares

Art. 5. Corporate capital. The subscribed corporate capital is set at fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

The subscribed capital may be increased or decreased once or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each share gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Transfer of shares. If the Company has at least two shareholders, the shares are freely transferable between the shareholders. If the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

The share transfer inter vivos to non-shareholders is subject to the consent given in a general meeting of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the Company's corporate capital. A share transfer is binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

In the case of the death of a shareholder the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of owners of corporate units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving shareholders. In this case, however, the approval is not required if the shares are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

A register of the shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

The Company may redeem its own shares.

Title III. General Meetings of the Shareholders

Art. 8. Power of the General meetings. Resolutions of the shareholders are passed at a general meeting of the shareholders or by way of circular resolutions. When circular resolutions are adopted, the text of the resolutions is sent to the shareholders

in accordance with the Articles. Circular resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened meeting of the shareholders, and bear the date of the last signature.

The shareholders are convened to the general meeting of the shareholders or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than a half of the corporate capital. Written notice of any general meeting of the shareholders is served to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in case of emergency whose nature and circumstances are specified in said notice.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

A shareholder may grant written proxy to another person, shareholder or not, in order to be represented at any general meeting of the shareholders.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting. If this majority is not reached at the first convened meeting or first consultation, the shareholders are re-convened by registered letter to a second general meeting or by written resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the corporate capital represented.

The corporate capital and other provisions of these Articles may, at any time, be changed by the sole shareholder or by a majority (in number) of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the corporate capital. The shareholders may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

Art. 9. Vote. Each share entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 10. Sole Shareholder. If the Company has only one shareholder, this sole shareholder exercises all the powers of the general meeting granted by the Law to the general meeting of the shareholders. Any reference in these Articles to the shareholders and the general meeting of the shareholders is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholders' resolutions, as needed.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, agreements entered into between the sole shareholder and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Administration

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be shareholder(s).

The managers are appointed and may be removed (at any time with or without cause) by the general meeting of the shareholders, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings of the board of managers. The board of managers shall meet upon call by two managers, at the place indicated in the notice of meeting, which in principle is in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference, telephone or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings and bear the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of the meetings of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all managers present or represented.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by two managers.

Art. 14. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of the shareholders, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the shareholders of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board of managers shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. Towards third parties the Company is validly bound by (i) the sole signature of the single manager in the event only one manager was appointed or in case of plurality of managers, the joint signatures of the majority of the board or managers and (ii) by the joint or sole signature(s) of any person to whom such signatory power has been delegated by the board of managers either for the day-to-day management of the Company or for the execution of a special mandate.

Art. 16. Liability of the managers. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the commitments they validly made in the name and on behalf of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 17. Financial year. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall terminate on the thirty-first December.

Art. 18. Annual accounts - Interim dividends. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of the shareholders within six (6) months following the end of the relevant financial year.

Out of the annual net profits of the Company, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are drawn up by the managers,
2. These interim accounts show that sufficient profits and other reserves are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the board of managers no later than two (2) months as from the date of the interim accounts,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 19. Auditors. When so required by law, the Company's operation are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agree).

The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years which may be renewed.

Title V. Winding up - Liquidation

Art. 19. Winding up - Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 20. Miscellaneous. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitional dispositions

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on thirty-first December of the year two thousand and fifteen.

Subscription and Payment

All the shares have been entirely subscribed by Pacific Drilling (Gibraltar) Limited, prenamed, duly represented as here above stated, hereby declares that it subscribes to the fifteen thousand (15,000) shares representing the total subscribed capital.

All the fifteen thousand (15,000) shares have been fully paid in, by the prenamed subscriber so that the amount of fifteen thousand United States Dollars (USD 15,000.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

The company Pacific Drilling (Gibraltar) Limited, prenamed, represented as here above stated, holder of fifteen thousand (15,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, representing the entire subscribed corporate capital of the Company, has immediately after the incorporation of the Company taken, in its capacity as sole shareholder of the Company, the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 8-10, Avenue de la Gare, L- 1610 Luxembourg.
2. The number of managers is set at three (3).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited duration:
 - i. Mr. Paul T. REESE, manager, born on 25 December, 1969 on Hahn Air Base, Germany, with professional address at 11700 Katy Freeway, Suite 175, Houston, TX 77079, United States of America;
 - ii. Mr. Johannes BOOTS, manager, born on 11 April, 1962 in Heerhugowaard, The Netherlands, with professional address at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg; and
 - iii. Mr. Frederic JACQUEMIN, manager, born on 25 November, 1979 in Marmande (47), France, with professional address at 8-10 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at one thousand three hundred fifty Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le douze août.

Par devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

La société Pacific Drilling (Gibraltar) Limited, une société constituée et existant valablement suivant le droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, enregistrée sous le numéro 105607 (l'«Associée Unique»),

dûment représentée par Me Carmine REHO, avocat, demeurant professionnellement à 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire représentant la fondatrice et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant indiqué, a requis le notaire d'arrêter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Titre I^{er}. Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination sociale. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de Pacific Drilling Finance S.à r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par les lois luxembourgeoises, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés selon les modalités requises pour la modification des présents Statuts et en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision du conseil de gérance.

Il pourra être créé, par décision du conseil de gérance, des succursales, des filiales ou des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Si le conseil de gérance estime que des circonstances

ou des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces circonstances ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre ce siège et des personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances ou événements extraordinaires. Ces mesures temporaires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, notwithstanding ce transfert temporaire du siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la gestion des navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales se rapportant directement ou indirectement à ces activités.

La Société peut emprunter et procéder à l'émission d'obligations, de certificats d'actions privilégiées, d'emprunts obligataires et de reconnaissance de dette, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la Loi. La Société peut accorder toute assistance, tout prêt, toute avance ou garantie à ou en faveur des sociétés, fiduciaires ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt participatif direct ou indirect, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés que la Société.

En outre, la Société conclut, assiste ou participe à des transactions financières ou commerciales et d'autres transactions, peut affréter, détenir, louer, exploiter et/ou fournir des navires et des équipements utilisés dans les contrats de services de forage à forfait des opérations de forage de pétrole et de gaz ou acquérir, détenir, gérer, vendre ou disposer de tous ces équipements se rapportant aux contrats de services de forage.

En outre, la Société peut acquérir des participations de toutes formes, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, détenir des parts dans les fiduciaires luxembourgeoises ou étrangères, acquérir par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que le transfert par cession, échange ou d'une autre manière de marchandises, de parts sociales, d'obligations et autres titres de toute nature, et acquérir, administrer, développer et gérer son portefeuille.

En tant qu'objet de la Société et tel que poursuivi par elle-même ou de toute autre manière, et que ce soit pour réaliser un profit ou pour éviter une perte ou pour toute autre but quel qu'il soit, soit que la Société reçoit ou pas une contrepartie ou un bénéficiaire, s'engager dans des transactions de devises et de taux d'intérêt et toute autre transaction de quelque nature que ce soit, y compris toute transaction ayant pour objectifs de, ou pouvant avoir pour objectifs d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir contre ou autrement de gérer le risque de perte, coût, dépense ou responsabilité résultant, ou qui peut résulter, directement ou indirectement, d'un ou des changements d'un taux d'intérêt ou de taux d'échange de devises ou dans le prix ou la valeur de toute propriété, de tout actif, de toute marchandise, de tout indice ou de toute responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais pas limité aux transactions, qu'elles impliquent des achats, ventes ou autres, dans la devise, spot ou contrats de change, contrat de garantie de taux, des contrats de taux plafond ou plancher, de tunnel, futures, options, swaps et tout autre taux d'intérêt de devise et autres accords de couverture et d'autres instruments similaires, ou des dérivés des ceux décrits précédemment.

La Société peut poursuivre toutes affaires mentionnées ci-dessus ou une ou plusieurs d'entre elles comme activité distincte ou séparée ou comme activité principale de la Société, poursuivre toute autre activité de fabrication ou toute autre activité qu'elle estime être capable de poursuivre convenablement en rapport avec ce qui précède ou toutes celles mentionnées ci-dessus ou qu'elle estime comme pouvant directement ou indirectement améliorer la valeur ou rendre plus profitables toute propriété ou tout droit de la Société.

La Société peut employer toutes les techniques, tous les moyens juridiques et tous les instruments afin de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et les autres risques.

En général, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance, peut réaliser toute opération commerciale, technique et financière, en rapport direct ou indirect avec tous les domaines décrits ci-dessus, qu'elle estime utiles dans l'accomplissement et la poursuite de ses objectifs.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à quinze mille Dollars des Etats-Unis (15.000,- USD) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (1,- USD).

Le capital souscrit peut être augmenté ou diminué une ou plusieurs fois par une résolution des associés, agissant selon les modalités prévues pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part sociale; si une part sociale est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part sociale jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme étant la seule propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société de manière proportionnelle au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Cession des Parts sociales. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Si la Société compte un seul associé, les parts sociales sont librement cessibles à des tiers.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales est opposable à la Société et à des tiers suite à la notification à la Société ou à son acceptation conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

En cas de décès d'un associé, le transfert de parts sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux associés survivants. Dans ce cas, cependant, l'agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

Un registre des associés est tenu au siège social et peut être examiné sur demande par tout associé.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs des Assemblées Générale. Les résolutions des associés sont prises à l'assemblée générale des associés ou par voie de résolutions circulaires. Lorsque des résolutions circulaires sont adoptées, le texte des résolutions est envoyé aux associés conformément aux Statuts. Les résolutions circulaires signées par tous les associés sont valables et ont le même effet obligatoire que celles adoptées dans les assemblées des associés dûment convoquées et portent la date de la dernière signature.

Les associés sont convoqués à l'assemblée générale des associés ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus de la moitié du capital social. Une convocation écrite pour toute assemblée générale des associés est fournie à tout associé au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence dont la nature et les circonstances sont précisées dans ladite convocation.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associée ou non, afin de le représenter à toute assemblée générale.

Sauf exception prévue par la Loi, les décisions à adopter en assemblée générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des associés présents ou représentés lors du vote. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée convoquée, les associés sont re-convoqués par lettre recommandée à une seconde assemblée générale ou par résolutions écrites adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

Le capital et d'autres stipulations des présents Statuts peuvent, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par la majorité (en nombre) des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social. Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 9. Vote. Chaque part sociale donne droit à une voix dans l'assemblée générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 10. Associé Unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués par la Loi à l'assemblée générale. Toute référence dans ces Statuts aux associés et à l'assemblée générale des associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou si besoin aux résolutions des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou consignées par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou consignés par écrit. Néanmoins, cette stipulation n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être des associé(s).

Les gérants sont nommés et révoqués (à tout moment avec ou sans motif), par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 12. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur convocation de deux gérants, au lieu indiqué dans la convocation, qui se trouve en principe à Luxembourg.

Une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance doit être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour la réunion, exceptée en cas d'urgence dans un tel cas la nature des circonstances d'urgence devant être mentionnée dans la convocation. Il peut être renoncé à cette convocation avec l'accord écrit donné par lettre, télécopie ou email de chaque gérant. Des convocations séparées ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des lieux et heures prescrites dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut prendre part à une réunion du conseil de gérance par vidéo conférence, téléphone ou tout autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant par écrit en tant que mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou email.

Les votes peuvent aussi être exprimés par lettre, télécopie ou email.

Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins une majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit avec l'approbation et la signature de tous les gérants ont le même effet que des résolutions votées en réunions des gérants et portent la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance seront signés par le président de la réunion ou, si aucune personne n'a été nommée président, par tous les gérants présents ou représentés.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion seront signés par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter tous actes d'administration et de disposition pour compte de la Société et dans les intérêts de celle-ci.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut déléguer ses pouvoirs d'assurer la gestion journalière, de conduire les affaires courantes de la Société et la représentation de la Société pour une telle gestion et pour de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à toute autre personne ou à tout comité (dont les associés n'ont pas à être gérants) délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne qui ne doit pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous les fondés de pouvoir et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par (i) la signature unique du gérant unique dans le cas où un seul gérant a été nommé ou en cas de pluralité de gérants, les signatures conjointes de la majorité du conseil de gérance et (ii) par la seule signature ou par la signature conjointe de toute personne à qui un pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance en vue de la gestion journalière de la Société ou pour l'exécution d'un mandat spécial.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements qu'ils prennent au nom et pour le compte de la Société à condition que ces engagements se conforment aux présents Statuts et à la Loi.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente-et-un décembre.

Art. 18. Comptes annuels - Dividendes intérimaires. A la fin de chaque exercice social, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social en question.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, dans les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance,
2. ces comptes intérimaires font apparaître des bénéfices suffisants et que d'autres réserves sont disponibles pour la distribution; étant entendu que le montant devant être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduits des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve légale;
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par le conseil de gérance au plus tard deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires,
4. le paiement est effectué après que la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Art. 19. Réviseurs d'entreprises agréés. Lorsque la loi le requiert, les opérations de la Société sont supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre et rémunération ainsi que la durée de leur mandat, lequel ne peut excéder six (6) ans et est renouvelable.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 19. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par l'assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 20. Divers. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents Statuts sera déterminé conformément à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société débutera au jour de constitution de la Société et se terminera le trente-et-un décembre de l'année deux mille quinze.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par la société Pacific Drilling (Gibraltar) Limited, prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, qui déclare par la présente souscrire aux quinze mille (15.000) parts sociales représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les quinze mille (15.000) parts sociales ont été intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de quinze mille Dollars des Etats-Unis (15.000,- USD) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société ce dont il a été justifié au notaire.

Résolutions de l'associée unique

La société Pacific Drilling (Gibraltar) Limited, susmentionnée, représentée comme indiqué ci-dessus, détentrice de quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (1,- USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société a immédiatement après la constitution de la Société pris, en sa qualité d'associée unique de la Société, les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3),
3. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Paul T. REESE, gérant, né le 25 décembre 1969 sur la base aérienne de Hahn en Allemagne, demeurant professionnellement au 11700 Katy Freeway, Suite 175, Houston, TX 77079, Etats-Unis d'Amérique;
 - Monsieur Johannes BOOTS, gérant, né le 11 avril 1962 à Heerhugowaard aux Pays-Bas, demeurant professionnellement au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg;
 - Monsieur Frédéric JACQUEMIN, gérant, né le 25 novembre 1979 à Marmande (47), en France, demeurant professionnellement au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société sont estimés mille trois cent cinquante euros (EUR 1.350,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Junger, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, elle a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: Carmine REHO, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 août 2015. Relation GAC/2015/7054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015143636/468.

(150156366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Espirito Santo Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 39.299.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que le mandat de FIDUCIAIRE DU GLACIS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 81.939, ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, comme dépositaire des actions au porteur de ESPIRITO SANTO INDUSTRIAL S.A. a été résilié avec effet au 5 août 2015.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015142759/13.

(150156114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

M&B Style, asbl, Mother and Baby Style, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 1, Rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg F 10.500.

STATUTS

Entre les soussignées:

- Carla Maria Matos Martins Santos, 20, rue de Rumelange, F-57840 Ottange, France, Thérapeute, de nationalité portugaise;

- Liliana Bento Oleiro, 1, rue Sigismond, L-2537 Luxembourg, Secrétaire Syndicale, de nationalité portugaise;

- Ana Cristina Correia Seixas, Avenida Antonio Coelho Moreira, n° 1029, BI 2 1A, 4405-528 Vila Nova de Gaia, Portugal, Éducatrice Graduada, de nationalité portugaise;

Et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle quelle a été modifiée, et par les présents statuts.

I - Nom, siège, objet, durée

Art. 1^{er}. MOTHER AND BABY STYLE, est une association de fait régie par les présents statuts. Le nom en abrégé de l'association est M&B Style, asbl.

Art. 2. Le siège de M&B Style est situé à Luxembourg ville au 1, rue Sigismond.

Il pourra être transféré dans tout endroit du pays sur simple décision de son Conseil Exécutif.

Art. 3. L'association a pour objet:

De regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer de manière générale à des activités de l'association qui s'articulent autour de l'écoute, de la prévention, du conseil et du soutien aux enfants et leurs familles en contribuant à l'amélioration de ses conditions de vie.

Cette association a un but humanitaire. Son action consiste à créer et/ou soutenir des actions tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, en faveur des enfants et des familles, afin d'améliorer leurs conditions de vie (hébergement, nutrition, santé, éducation, formation, environnement, recherche...).

Dans ce cadre, l'association peut conduire des projets directement auprès d'un ou plusieurs enfants, soit apporter un appui à leurs familles ou intervenir auprès d'autres structures.

Afin de poursuivre l'objet énoncé ci-dessus, l'association M&B Style:

- peut encourager la coopération entre individus de pays et de cultures différentes dans le cadre de projets humanitaires et établir des relations durables et pérennes entre les représentants de peuples éloignés;

- peut participer à des actions de partenariat entre associations respectueuses des valeurs défendues par l'association M&B Style et conformes au présent statut notamment des actions de soutien à différents projets humanitaires;

- peut assurer la promotion et/ou le relai de toutes actions permettant le respect des droits de l'enfant universellement reconnus;

- peut assurer la divulgation, promotion et création des produits et services pour les enfants et leurs familles;

- peut développer des actions d'information, formation, orientation et médiation pour les enfants et leurs familles.

Ces actions seront mises en place sans limitations de frontières et sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinions politiques ou autres.

L'Association ne poursuit ainsi aucun but lucratif, religieux ou politique. Ces buts ont un caractère exclusivement pédagogique, philanthropique et social.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

II - Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III - Membres - Admission - Démission - Exclusion - Cotisation

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du Conseil Exécutif à la suite d'une demande formulée de manière écrite.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil Exécutif et qui acceptent les présents statuts.

Art. 9. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 10. La M&B Style est ouvert aux adhésions des toutes les personnes à titre individuel ou collectives (associations, fédérations, confédérations et sociétés) entant que représentants des populations migrants ou des populations travaillant dans une perspective interculturelle dans l'objet de l'association.

Art. 11. Les membres adhérents à M&B Style à titre individuel disposeront d'un droit de vote actif et passif a l'assemblée générale; les membres adhérents a titre collectif pourront se faire représenter aux assemblées générales par deux délégués qui disposeront d'un droit de vote actif et passif.

Art. 12. Les membres peuvent se retirer à tout moment de l'association par communication écrite au Conseil Exécutif.

Ils ne peuvent prétendre a aucun remboursement des cotisations payées, ni a aucune quelconque partie du patrimoine de l'association.

Est réputé démissionnaire après le délai de trois mois à compter du jour de l'échéance fixée par le Conseil Exécutif tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 13. Un membre de l'association peut être exclu si, d'une manière quelconque, il porte atteinte aux intérêts de la M&B Style, ou agit en contradiction avec les principes énoncés au Chapitre I.

Saisi d'une proposition d'exclusion d'un membre, le Conseil Exécutif en prend acte et peut recevoir dans un délai maximum de quatre semaines, les éventuelles observations de la personne à l'association concernée. À l'issue de ce délai, le Conseil Exécutif peut décider de son exclusion. Chaque exclusion d'un membre doit être ratifiée par l'Assemblée Générale qui a le pouvoir de confirmer ou d'annuler une décision d'exclusion.

Art. 14. La qualité de membre s'acquiert après le paiement d'une cotisation annuelle, fixée par l'Assemblée Général, dont le montant ne peut être supérieur à cinq cents (500) euros.

IV - Organes

Art. 15. Les organes de la M&B Style sont l'Assemblée Générale et le Conseil Exécutif.

Art. 16. L'Assemblée Générale qui se compose de tous les membres, est convoqué par le conseil exécutif régulièrement une fois par an et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou que deux tiers (2/3) des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au Conseil Exécutif.

Art. 17. La convocation se fait au moins trente (30) jours avant la date fixée pour l'Assemblée Générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 18. Toute proposition écrite signée de un quart (1/4 au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 19. L'Assemblée Générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- Rapport d'activités;
- L'approbation des budgets et comptes;
- Programme d'activités;
- L'exclusion d'un membre;
- La modification des statuts et règlement interne;
- La dissolution de l'association;

Art. 20. Tous les membres ont un droit de vote égal dans l'Assemblée Générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions de l'Article 31.

Le vote par procuration n'est pas admis.

Art. 21. L'Assemblée Générale élit les membres du Conseil Exécutif dont le mandat est de cinq années renouvelable.

Art. 22. Les résolutions de l'Assemblée Générale signées par deux membres du Conseil Exécutif, sont portées a la connaissance des membres et tiers éventuels par voie postale ou électronique.

Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être notamment consulté sur demande préalable par les associés et tiers éventuels.

Art. 23. L'association est gérée par un Conseil Exécutif composé de trois membres. La durée de leur mandat est de cinq ans.

Les décisions du Conseil Exécutif sont prises de manière collégiale.

Le Conseil Exécutif désigne déjà comme président Ana Cristina Correia Seixas, Avenida Antonio Coelho Moreira, n° 1029, BI 2 1A, 4405-528 Vila Nova de Gaia, Portugal, Éducatrice Graduée, de nationalité portugaise; comme vice-président Liliana Bento Oleiro, 1, rue Sigismond, L 2537 Luxembourg, Secrétaire Syndicale, de nationalité portugaise; et comme secrétaire/trésorier Carla Maria Matos Martins Santos, 20, rue de Rumelange, F-57840 Ottange, France, Thérapeute, de nationalité portugaise.

Art. 24. Le Conseil Exécutif se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers (2/3) de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si deux tiers (2/3) de ses membres au moins sont présents. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 25. Le Conseil Exécutif gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux (2) signatures de membres du Conseil Exécutif sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le Conseil Exécutif, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé soit à un tiers.

Art. 26. Le Conseil Exécutif soumet annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale le rapport d'activités, les comptes d'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 27. Le Conseil Exécutif pourra constituer des commissions de travail sur des domaines d'action spécifique du M&B Style. Ces commissions n'auront pas de fonctions exécutives et devront soumettre toute proposition adoptée à l'approbation du Conseil Exécutif.

Art. 28. Les décisions du Conseil Exécutif sont prises à la majorité simple des membres présents.

Art. 29. Les membres du Conseil Exécutif en fonction disposent du droit de vote dans toutes les assemblées générales ou extraordinaires.

Art. 30. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres;
- l'autofinancement;
- les subsides et subventions;
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

V - Modification des statuts, dissolution et liquidation

Art. 31. L'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers (2/3) des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers (2/3) des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents à la première réunion une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est cotée à la majorité des trois quarts (3/4) des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, des deux tiers (2/3) des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 32. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VI - Dispositions finales

Art. 33. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée ainsi qu'à l'éventuel règlement interne en vigueur.

Fait à Luxembourg, le 25/08/2015.

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2015144279/149.

(150157297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

Espirito Santo Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 39.299.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire le 5 août 2015 que:

- SG AUDIT S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de ESPIRITO SANTO INDUSTRIAL S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015142760/14.

(150156116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

SPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3562 Dudelange, 21, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 167.289.

Cession de parts

Entre

Monsieur Fabius KLOSE, né le 14 novembre 1973 à Metz (France), demeurant à F-54590 Hussigny-Godbrange, 1A, rue Victor Hugo, pris en sa qualité d'associé actuel de la société SPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis à L-3450 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès, inscrite au RCS de la ville de Luxembourg sous le numéro B 167.289,

ci-après appelé "cédant"

et

Monsieur Bruno FRANQUET, né à Thionville le 25 octobre 1968, pris en sa qualité d'associé à hauteur de 70 parts sociales de la société SPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis à L-3450 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès, inscrite au RCS de la ville de Luxembourg sous le numéro B 167.289, et pris en sa qualité de gérant de SPS S.à r.l.,

ci-après appelé "cessionnaire"

IL EST RAPPELE QUE

Monsieur Bruno FRANQUET et Monsieur Fabius KLOSE sont associés de la Société SPS S.à r.l. - ci-après la «Société» -.

Monsieur FRANQUET détient actuellement 70 parts et Monsieur KLOSE détient actuellement 30 parts lesquelles représentent ensemble les 100 parts qui constituent le capital social de la Société.

Au regard des résultats des exercices écoulés de la société SPS SARL:

Le cédant cède et transporte ses 30 PARTS (trente parts) qu'il possède dans la société

SPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est sis à L-3450 Dudelange, 5, rue Jean Jaurès, inscrite au RCS de la ville de Luxembourg sous le numéro B 167.289, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER en date du 05 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 968 du 14 avril 2012

au cessionnaire, qui les accepte, pour un prix forfaitaire globale et définitif de 1,00 EUR (un euro) euros avec effet au 30 juillet 2015, que le cédant reconnaît avoir reçu par l'apposition de sa seule signature au bas de la présente,

A partir de ce moment toutes les obligations et droits du cédant sont transportés sur le cessionnaire qui s'y engage expressément.

Enfin le cessionnaire déclare connaître les statuts de la société, ainsi que sa propre position légale et fiscale dans le chef de cette cession.

Fait en deux exemplaires à Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Signatures

Le cessionnaire / Le cédant

Référence de publication: 2015143740/40.

(150156394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2015.

Euro Industrial S.à r.l. SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 104.604.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 20 août 2015

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- de nommer INTER-AUDIT S.à r.l., ayant son siège social au 37, rue des Scillas, L-2529 Howald (Luxembourg), comme réviseur d'entreprise agréée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142765/13.

(150155995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

SELP Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 177.308.

—
In the year two thousand and fifteen, on the seventh of July.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- ESS-Lux S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 124, Boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 112.794, and

- SEGRO Luxembourg S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.317

- SELP Investments S.à r.l., a private limited company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered address at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177.309

all here represented by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through its proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders (the «Shareholders») of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg under the name SELP Administration S.à r.l., with registered office at 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 177308, established by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of May 8, 2013, published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1641, of July 9, 2013, and whose articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, prenamed, of March 20, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1232 of May 12, 2015 (the Company).

II. The Company's share capital is set at eighteen thousand four hundred ninety six Euros (EUR 18,496.00), represented by eighteen thousand four hundred ninety six (18,496) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

III. The Shareholders resolve to increase the Company's share capital to the extent of two hundred Euros (EUR 200) to raise it from its present amount of eighteen thousand four hundred ninety six Euros (EUR 18,496.00) to eighteen thousand six hundred ninety six Euros (EUR 18,696.00) by creation and issuance of two hundred (200) new shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, and vested with the same rights and obligations as the existing shares (the «New Shares»), to be issued and fully paid with a share premium of fifty million nine hundred and seven thousand three hundred twenty four Euros (EUR 50,907,324) (the «Share Premium»).

Subscription - Payment

The Shareholders declare to subscribe for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of fifty million nine hundred and seven thousand five hundred twenty four Euros (EUR 50,907,524), through a contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by the Shareholders towards the Company in the same amount of fifty million nine hundred and seven thousand five hundred twenty four Euros (EUR 50,907,524) (the «Receivable»), as follow:

	Shares	Share Premium
ESS Lux S.à r.l.,	25	6,363,415 EUR
SEGRO Luxembourg S.à r.l.,	25	6,363,415 EUR
SELP Investments S.à r.l.,	150	38,180,493 EUR

The amount of two hundred Euros (EUR 200) is allocated to the share capital of the Company and the amount of fifty million nine hundred and seven thousand three hundred twenty four Euros (EUR 50,907,324) is allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by a statement of contribution value signed by the managers of the Company and the Shareholders attesting that they are the unrestricted owners of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

The Shareholders, through their proxy holder, declare that:

- they are the unlimited owners of the Receivable to be contributed, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right, purchase option by virtue of which a third party could request that the Receivable to be contributed or part of it be transferred to it;
- the Receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. The share capital is fixed at seventeen thousand Euros (EUR 18,696) represented by seventeen thousand (18,696) shares of one Euro (EUR 1) each.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately six thousand nine hundred fifty Euro (EUR 6,950.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Junglinster, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le sept août.

Par-devant Nous, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- ESS-Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 124, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 112794, et

- SEGRO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 177317, et

- SELP Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 177309, et

toutes ici représentées par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «SELP Administration S.à r.l.», ayant son siège social au 35-37 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177308, établie suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, du 8 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1641, du 9 juillet 2013, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, susnommé, du 20 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1232, du 12 mai 2015 (la Société).

II. Le capital social de la Société est fixé à dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 18,496.00), représenté par dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize (18,496) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune.

III. Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cents Euros (EUR 200) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 18,496) à dix-huit mille six cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 18,696) par la création et l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales, toutes d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune et investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les Nouvelles Parts Sociales), devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de cinquante millions neuf cent sept mille trois cent vingt-quatre Euros (EUR 50,907,324) (la «Prime d'Emission»).

Souscription - Libération

Les Associés déclarent souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total de cinquante millions neuf cent sept mille cinq cent vingt-quatre Euros (EUR 50,907,524), par un apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par les Associés sur la Société d'un même montant (l'«Apport»), comme suit:

	Parts sociales	Prime d'émission
ESS Lux S.à r.l.,	25	6,363,415 EUR
SEGRO Luxembourg S.à r.l.,	25	6,363,415 EUR
SELP Investments S.à r.l.,	150	38,180,493 EUR

Le montant de deux cents Euros (EUR 200) est alloué au capital social de la Société et le montant cinquante millions neuf cent sept mille trois cent vingt-quatre Euros (EUR 50,907,324) est alloué au compte de prime d'émission.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet Apport en nature a été donnée par une déclaration de la contribution signée par les gérants de la Société et par les Associés certifiant qu'ils sont propriétaires sans restriction de la Créance;

Réalisation effective de l'apport

Les Associés par leur mandataire, déclarent que:

- ils sont les seuls propriétaires de la Créance apportée, celle-ci étant librement transmissible et non sujette à aucune sorte de droit de préemption ou option d'achat en vertu desquelles un tiers pourrait demander que la Créance apportée, ou une partie de ladite, lui soit transférée;
- la Créance apportée est libre de tous gages, garanties ou usufruits.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social fixé à dix-huit mille six cent quatre-vingt-seize Euros (EUR 18,696) représenté par dix-huit mille six cent quatre-vingt-seize (18,696) parts sociales d'une valeur nominale de 1 Euro (EUR 1) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille neuf cent cinquante euros (EUR 6.950,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 11 août 2015. Relation GAC/2015/6909. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015145093/149.

(150157786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Euromalux, Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 179.354.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142766/9.

(150156068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

La Pasta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8551 Noerdange, 4, Scheiweswies.

R.C.S. Luxembourg B 151.765.

L'an deux mille quinze,

le dix-neuf août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «AL DENTE S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 4, Scheiweswies, L-8551 Noerdange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 166 546,

ici représentée par:

Monsieur Jean-Paul DEFAY, indépendant, avec adresse professionnelle au 16, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, le 24 juillet 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associé unique de la société «LA PASTA S.à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, établie ayant son siège social actuel au 166A, rue du Brill, L-3898 Foetz, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151 765, constituée suivant acte notarié dressé en date du 10 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 19 avril 2010, sous le numéro 803 et page 38518.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu par le notaire instrumentaire à la date du 13 mars 2012, lequel acte de modification des statuts fut publié au Mémorial, le 25 avril 2012, sous le numéro 1052 et page 50494.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Mondercange, vers la commune de Beckerich et de fixer l'adresse du nouveau siège social au 4, Scheiweswies, L-8551 Noerdange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de siège social, l'associé unique DECIDE de modifier l'article DEUX (2), premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Beckerich, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: J.P. DEFAY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 août 2015. Relation: EAC/2015/19430. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015144217/45.

(150157803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2015.

European Diversified Bond Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.506.

L'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue le 30 septembre 2014, a décidé de nommer au poste d'administrateur: Petercam Institutional Asset Management S.A. 19 place Sainte Gudule, B-1000 Bruxelles Belgique, représentée par Mr Hugo Lasat ayant la même adresse professionnelle.

La date effective de la nomination est le 7 Août 2015, date de la non objection donnée par la CSSF et ce pour un mandat prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2015.

Pour European Diversified Bond Fund

SICAV - FIS

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015142767/16.

(150156109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

EXTRAIT

Par les résolutions écrites du 31 juillet les Associés de la Société ont décidé de transférer, à compter du 1^{er} août 2015, le siège social de la Société de 44 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 37A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015142768/13.

(150155612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Synergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 8, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 65.664.

Décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires du 25 Juin 2015

Les actionnaires de la société ont décidé:

- de fixer le siège social de la Société au 8 rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg

- de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat:

* Monsieur Frank Jacopucci, demeurant professionnellement à 8, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, administrateur et Président

* Monsieur Robert Zahlen, demeurant professionnellement à 8, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, administrateur

* Monsieur Maurizio Mauceri, demeurant professionnellement au 8, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, administrateur.

- De nommer, avec effet immédiat, à la fonction de commissaire aux comptes, la société de droit Luxembourgeois FCS Services, ayant son siège social au 2 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le N° B186493,

Leur mandat ayant comme échéance l'assemblée générale qui approuvera les comptes à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Fiducia S.A.
Agent domiciliataire

Référence de publication: 2015143112/25.

(150156042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Flaskamp Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 145, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 157.887.

—
Auszug aus den Beschlüssen der ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre vom 7. Mai 2015

- die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder Herr Claude Niedner, Herr Dr. Jürgen Flaskamp und Herr Marcel Ernzer werden bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2016 verlängert;

- KPMG Luxembourg Sàrl mit Sitz in 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg wird als Wirtschaftsprüfer bis zur ordentlichen Hauptversammlung im Jahre 2016 verlängert.

Der Verwaltungsrat

Référence de publication: 2015142774/13.

(150155836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Ffauf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 66.379.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 9 juillet 2015 que:

- les mandats des administrateurs sortants:

* Mme Monica CANOVA, secrétaire, demeurant au 60, Via alle Corti, CH-6874 Castel San Pietro, également Présidente du Conseil d'Administration;

* M. Massimo STORARO, comptable, demeurant au 7, Via Marconi, I-31100 Treviso;

* M. Marc SCHMIT chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg;

- ainsi que celui du commissaire aux comptes:

* M. Marco RIES, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015142777/19.

(150155442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

LSRC III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 173.348.

—
Veuillez prendre note du changement de l'adresse de l'Associé suivant:

DRI Capital Inc.

First Canadian Place

100 King Street West, Suite 7250

Toronto, ON M5X 1B1

Canada

Aussi: Veuillez prendre note du changement de l'adresse du Gérant suivant:

McGrath Jeff.

First Canadian Place

100 King Street West, Suite 7250

Toronto, ON M5X 1B1

Canada

Luxembourg, le 21 Août 2015.

Pour LSRC III SARL

United International Management S.A.

Référence de publication: 2015142920/22.

(150156137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Financière Pyl S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.100.400,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 163.977.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142784/10.

(150155552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Insight FGL Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 199.191.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 19 août 2015, que les associés de la Société, Insight Venture Partners IX, L.P., Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund, LP. et insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (B), L.P. ont transféré une partie des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société de la manière suivante:

- Insight Venture Partners (Cayman) IX, L.P. a reçu les parts suivantes:

- * 3.298 parts sociales de catégorie A
- * 3.298 parts sociales de catégorie B
- * 3.298 parts sociales de catégorie C
- * 3.298 parts sociales de catégorie D
- * 3.298 parts sociales de catégorie E
- * 3.298 parts sociales de catégorie F
- * 3.298 parts sociales de catégorie G
- * 3.298 parts sociales de catégorie H
- * 3.298 parts sociales de catégorie I
- 3.298 parts sociales de catégorie J

Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P. a reçu les parts suivantes:

- 943 parts sociales de catégorie A
- 943 parts sociales de catégorie B
- 943 parts sociales de catégorie C
- 943 parts sociales de catégorie D
- 943 parts sociales de catégorie E
- 943 parts sociales de catégorie F
- 943 parts sociales de catégorie G
- 943 parts sociales de catégorie H
- 943 parts sociales de catégorie I
- 943 parts sociales de catégorie J

- Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P. a reçu les parts suivantes:

- * 167 parts sociales de catégorie A
- * 167 parts sociales de catégorie B
- * 167 parts sociales de catégorie C
- * 167 parts sociales de catégorie D
- * 167 parts sociales de catégorie E
- * 167 parts sociales de catégorie F

- * 167 parts sociales de catégorie G
 - * 167 parts sociales de catégorie H
 - * 167 parts sociales de catégorie I
 - * 167 parts sociales de catégorie J
- Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Cayman), L.P. a reçu les parts suivantes:

- * 4.698 parts sociales de catégorie A
- * 4.698 parts sociales de catégorie B
- * 4.698 parts sociales de catégorie C
- * 4.698 parts sociales de catégorie D
- * 4.698 parts sociales de catégorie E
- * 4.698 parts sociales de catégorie F
- * 4.698 parts sociales de catégorie G
- * 4.698 parts sociales de catégorie H
- * 4.698 parts sociales de catégorie I
- * 4.698 parts sociales de catégorie J

- Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Delaware), LP. a reçu les parts suivantes:

- * 4.385 parts sociales de catégorie A
- * 4.385 parts sociales de catégorie B
- * 4.385 parts sociales de catégorie C
- * 4.385 parts sociales de catégorie D
- * 4.385 parts sociales de catégorie E
- * 4.385 parts sociales de catégorie F
- * 4.385 parts sociales de catégorie G
- * 4.385 parts sociales de catégorie H
- * 4.385 parts sociales de catégorie I
- * 4.385 parts sociales de catégorie J

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit;

Insight Venture Partners IX, LP.	42.370 parts sociales de catégorie A
	42.370 parts sociales de catégorie B
	42.370 parts sociales de catégorie C
	42.370 parts sociales de catégorie D
	42.370 parts sociales de catégorie E
	42.370 parts sociales de catégorie F
	42.370 parts sociales de catégorie G
	42.370 parts sociales de catégorie H
	42.370 parts sociales de catégorie I
	42.370 parts sociales de catégorie J
Insight Venture Partners (Cayman) IX, LP.	21.052 parts sociales de catégorie A
	21.052 parts sociales de catégorie B
	21.052 parts sociales de catégorie C
	21.052 parts sociales de catégorie D
	21.052 parts sociales de catégorie E
	21.052 parts sociales de catégorie F
	21.052 parts sociales de catégorie G
	21.052 parts sociales de catégorie H
	21.052 parts sociales de catégorie I
	21.052 parts sociales de catégorie J
Insight Venture Partners (Delaware) IX, L.P.	4.489 parts sociales de catégorie A
	4.489 parts sociales de catégorie B
	4.489 parts sociales de catégorie C
	4.489 parts sociales de catégorie D
	4.489 parts sociales de catégorie E
	4.489 parts sociales de catégorie F
	4.489 parts sociales de catégorie G
	4.489 parts sociales de catégorie H
	4.489 parts sociales de catégorie I
	4.489 parts sociales de catégorie J

Insight Venture Partners IX (Co-Investors), L.P.	839 parts sociales de catégorie A 839 parts sociales de catégorie B 839 parts sociales de catégorie C 839 parts sociales de catégorie D 839 parts sociales de catégorie E 839 parts sociales de catégorie F 839 parts sociales de catégorie G 839 parts sociales de catégorie H 839 parts sociales de catégorie I 839 parts sociales de catégorie J
Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund, L.P.	16.290 parts sociales de catégorie A 16.290 parts sociales de catégorie B 16.290 parts sociales de catégorie C 16.290 parts sociales de catégorie D 16.290 parts sociales de catégorie E 16.290 parts sociales de catégorie F 16.290 parts sociales de catégorie G 16.290 parts sociales de catégorie H 16.290 parts sociales de catégorie I 16.290 parts sociales de catégorie J
Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Cayman), L.P.	13.097 parts sociales de catégorie A 13.097 parts sociales de catégorie B 13.097 parts sociales de catégorie C 13.097 parts sociales de catégorie D 13.097 parts sociales de catégorie E 13.097 parts sociales de catégorie F 13.097 parts sociales de catégorie G 13.097 parts sociales de catégorie H 13.097 parts sociales de catégorie I 13.097 parts sociales de catégorie J
Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (Delaware), L.P.	12.042 parts sociales de catégorie A 12.042 parts sociales de catégorie B 12.042 parts sociales de catégorie C 12.042 parts sociales de catégorie D 12.042 parts sociales de catégorie E 12.042 parts sociales de catégorie F 12.042 parts sociales de catégorie G 12.042 parts sociales de catégorie H 12.042 parts sociales de catégorie I 12.042 parts sociales de catégorie J
Insight Venture Partners Growth-Buyout Coinvestment Fund (B), L.P.	14.821 parts sociales de catégorie A 14.821 parts sociales de catégorie B 14.821 parts sociales de catégorie C 14.821 parts sociales de catégorie D 14.821 parts sociales de catégorie E 14.821 parts sociales de catégorie F 14.821 parts sociales de catégorie G 14.821 parts sociales de catégorie H 14.821 parts sociales de catégorie I 14.821 parts sociales de catégorie J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2015.

Insight FGL Holding Company S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015144876/152.

(150158298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Fineuro S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.338.

Par la présente, nous vous informons de la dénonciation du siège social de la société Fineuro S.A., 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 128338, en date du 1^{er} mars 2012 par Facts Services S.A., et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Pour copie conforme

Facts Services S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2015142786/13.

(150155991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Franval, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 18, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 162.110.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015142787/10.

(150155905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

PPA Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. LUX-DL-Baumanagement S. à r. l.).

Siège social: L-5367 Schuttrange, 36, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 109.829.

Im Jahre zwei tausend fünfzehn.

Den dreizehnten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Frau Anneliese Franziska DÜPONT geborene KNIPPEL, Hausfrau, wohnhaft in D-54411 Hermeskeil, Marienstraße, 3.

Welche Komparentin, dem unterzeichneten Notar erklärte, dass sie die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXDL-Baumanagement S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6940 Niederanven, 180, route de Trèves, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 109.829 (NIN 2005 24 20 505).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 29. Juli 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1409 vom 17. Dezember 2005 und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 10. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1766 vom 21. September 2006.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125.-).

Es wird festgestellt, dass der Anteilhaber, Herr Dieter Dietrich DÜPONT, am 9. April 2015 verstorben ist.

Seine Nachlassenschaft, betreffend seine eine hundert (100) Gesellschaftsanteile, ist angefallen an seine überlebende Ehegattin Frau Anneliese Franziska DÜPONT, vorgenannt, zufolge Erbvertrag aufgenommen durch Notar Joachim HENZEL, mit dem damaligen Amtssitz in Hermeskeil (Deutschland), am 22. Dezember 1987, Urkunde-Nummer: 1914/1987.

Anteilübertragung

Frau Anneliese Franziska DÜPONT, vorgenannt, überträgt und überlässt hiermit unter der Gewähr Rechtens, ein hundert (100) ihr gehörende Anteile an besagter Gesellschaft an Herrn Andrzej Pawel ZAWILA, Kaufmann, wohnhaft in PL-71-020 Szczecin, ul. Zbójnicka 23A/1, hier anwesend und dies annehmend, für den Betrag von DREI TAUSEND EURO (€ 3.000.-).

Herr Andrzej Pawel ZAWILA, vorgenannt, ist von heute an Eigentümer der ihm übertragenen Anteile mit allen daran verbundenen Rechten und Pflichten.

Er erklärt eine genaue Kenntnis sowohl der Statuten als auch der finanziellen Lage der Gesellschaft zu haben.

Frau Anneliese Franziska DÜPONT, vorgeannt, erklärt vor Errichtung der gegenwärtigen Urkunde von Andrzej Pawel ZAWILA, vorgeannt, den ihr zustehenden Betrag von DREI TAUSEND EURO (€ 3.000.-) erhalten zu haben worüber hiermit Quittung, Titel und Entlastung.

Herr Dietmar Herbert DÜPONT, Tiefbaumeister, wohnhaft in D-54421 Reinsfeld, Sonnenhang, 4, handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft LUX-DL-Baumanagement S.à r.l., erklärt im Namen der Gesellschaft diese Abtretung von Gesellschaftsanteilen anzunehmen, mit Freistellung von der in Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches vorgesehenen Zustellung.

Als dann ersuchte der jetzige alleinige Gesellschafter, Herr Andrzej Pawel ZAWILA, vorgeannt, den instrumentierenden Notar die nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst aufgrund der vorhergehenden Anteilübertragung Artikel 6 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in ein hundert (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Andrzej Pawel ZAWILA, Kaufmann, wohnhaft in PL-71-020 Szczecin, ul. Zbójnicka 23A/1.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Gesellschaftsnamen in PPA SERVICE S.à r.l. umzuwandeln und dementsprechend Artikel 2 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung PPA SERVICE S.à r.l..“

Dritter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Niederanven nach Schuttrange zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

„ **Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Schuttrange.“

Vierter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-5367 Schuttrange, 36, rue Principale.

Fünfter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Handel mit Mineralölprodukten.

Die Gesellschaft kann ausserdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

Sechster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter nimmt den Rücktritt von Herrn Dietmar Herbert DÜPONT als Geschäftsführer der Gesellschaft an und erteilt ihm Entlastung für die Ausübung seines Mandats.

Siebter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer zu ernennen:

Herr Andrzej Pawel ZAWILA, Kaufmann, geboren in Zgorzelec (Polen), am 30. April 1970 wohnhaft in PL-71-020 Szczecin, ul. Zbójnicka 23A/1.

Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. F. DÜPONT, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 14 août 2015. Relation: GAC/2015/7090. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 19. August 2015.

Référence de publication: 2015142922/85.

(150155551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Gaia Real Estate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 120.127.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 21 août 2015.

Référence de publication: 2015142791/10.

(150155743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

La Pasta Catering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8551 Noerdange, 4, Scheiweswies.

R.C.S. Luxembourg B 187.172.

L'an deux mille quinze,

le dix-neuf août.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «AL DENTE S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois établie et ayant son siège social au 4, Scheiweswies, L-8551 Noerdange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 166 546,

ici représentée par:

Monsieur Jean-Paul DEFAY, indépendant, avec adresse professionnelle au 16, rue de Differdange, L-4437 Soleuvre, en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée, le 24 juillet 2015.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'associé unique de la société «LA PASTA CATERING S.à r.l.», (la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, établie ayant son siège social actuel au 166A, rue du Brill, L-3898 Foetz, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 187 172, constituée suivant acte notarié dressé par le notaire instrumentaire en date du 16 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 25 juillet 2014, sous le numéro 1949 et page 93549.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Mondercange, vers la commune de Beckerich et de fixer l'adresse du nouveau siège social au 4, Scheiweswies, L-8551 Noerdange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de siège social, l'associé unique DECIDE de modifier l'article CINQ (5), premier alinéa des statuts de la Société, pour lui donner désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Beckerich, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: J.P. DEFAY, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 août 2015. Relation: EAC/2015/19431. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015144941/44.

(150157908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2015.

Galba Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.279.

—
 Veuillez noter que Monsieur Hugo FROMENT et Monsieur Andrew O'SHEA, gérants de catégorie B, résident désormais professionnellement à L-2453, Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 21 août 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Galba Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015142792/14.

(150155702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Lazada Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 195.318.

—
 IM JAHRE ZWEITAUSENDFÜNFZEHN, DEN ZWÖLFTEN AUGUST.

Vor der unterzeichneten Notarin Cosita DELVAUX, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

Herr Julien De Mayer, Angestellter, beruflich ansässig in Luxemburg,

Herr Alexander Olliges, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg,

Frau Alina Rymalova, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg,

als Mandanten der Aktionäre, aufgrund von Vollmachten,

welche zusammengetreten sind bei der Gesellschaftsgründung vom 6. März 2015 der luxemburgischen Aktiengesellschaft mit der Bezeichnung Lazada Group S.A (die "Gesellschaft"), mit Sitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registriert im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 195.318.

Die Vollmachten, welche von den Anwesenden und dem amtierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet wurden, bleiben der obengenannten Urkunde beigefügt.

Die Aktiengesellschaft wurde gegründet gemäß 6. März 2015., veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1107 vom 28. April 2015.

Die Satzung wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch die unterzeichnete Notarin am 1. Juli, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Sodann geben die Anwesenden folgende Erklärungen ab und ersuchen die Notarin die folgenden Berichtigungen der am 11. März 2015 in Luxemburg unter der Relation 1LAC/2015/7579 registrierten Urkunde (die Urkunde) der am 6. März 2015 gefassten Satzung festzustellen und zu beurkunden.

In Artikel 14.1 der deutschen Fassung der besagten Urkunde fehlte irrtümlicherweise ein Wort.

Besagter Artikel sollte folgenden Wortlaut haben:

„ **14.1.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) beliebigen Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die gemeinsame oder Einzelunterschrift jedweder Person(en) vertreten, der(denen) eine solche Befugnis durch den Verwaltungsrat übertragen worden ist.“

Anstelle von:

„ **14.1.** Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten unter allen Umständen durch die gemeinsame Unterschrift von zwei (2) beliebigen Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die gemeinsame oder Einzelunterschrift jedweder Person(en), der (denen) eine solche Befugnis durch den Verwaltungsrat übertragen worden ist.“

Die Aktionäre, vertreten wie oben dargestellt, erklären, dass alles Übrige besagter Urkunde unverändert bleibt und bittet den Notar die Berichtigungen, überall dort wo immer diese benötigt werden, zu vermerken.

Kosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr EUR 1.300,-.

WORUEBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an die Erschienenen - der Notarin den Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort nach bekannt - haben die benannten erschienenen Personen mit der Notarin gemeinsam die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: J. DE MAYER, A. OLLIGES, A. RYMALOVA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 13 août 2015. Relation: 1LAC/2015/26088. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zwecks Hinterlegung im Handels- und Gesellschaftsregister und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 21. August 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015142895/50.

(150155682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Liberty Harbor PF LPR I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 184.419.

Il est porté à la connaissance des tiers, que:

- Hugo Da Silva Oliveira a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 14 août 2015;
- Alexis de Montpellier d'Annevoie, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, a été nommé gérant de la Société avec effet au 14 août 2015 et pour une durée indéterminée.

À partir du 14 août 2015, le Conseil de Gérance sera composé comme suit:

- Marielle STIJGER, gérant
- Alexis DE MONTPELLIER D'ANNEVOIE, gérant
- Katherine SCHNEIDER, gérant
- Jonathan LAMM, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015142896/21.

(150156157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

IDI Gazeley Frankfurt West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 195.065.

I. Par résolutions signées en date du 17 août 2015, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 13 août 2015.

II. Le siège social de l'associé unique BSREP Europe Logistics Lux S.à r.l. a changé et est désormais au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2015.

Référence de publication: 2015142846/15.

(150156009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

HRB Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 520.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.992.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142826/10.

(150155585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

HRB Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 370.760.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 180.989.

Les comptes annuels au 30 avril 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 août 2015.

Référence de publication: 2015142827/10.

(150155592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

I.C.E. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.545.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.à r.l., en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet immédiat la convention de domiciliation conclue avec la société anonyme I.C.E. S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 142545.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015142829/10.

(150155877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.

Novatech Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 115.052.

Les comptes annuels au 30 juin 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
NOVATECH PARTICIPATIONS S.A.
Signature

Référence de publication: 2015142970/12.

(150156103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2015.